

POLITIQUE D'ÉTHIQUE COMMERCIALE

AVEVA est déterminée à maintenir les normes d'éthique et d'intégrité les plus strictes dans sa façon de mener ses activités dans le monde entier. Nous respectons la loi partout où nous sommes présents. La corruption est illégale dans tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités et toute personne qui enfreint les lois correspondantes peut faire l'objet de poursuites. Tout acte de fraude ou de corruption est traité par AVEVA avec un extrême sérieux.

Nous nous conformons à la loi anticorruption britannique de 2010 (« Bribery Act ») et adhérons au principe numéro 10 du Pacte Mondial des Nations Unies.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils adoptent la même approche, et, en passant contrat avec nous, nos partenaires commerciaux s'engagent à se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables concernant les pots-de-vin, la corruption et les pratiques commerciales interdites et confirment que ni eux-mêmes, ni leurs filiales, employés ou sous-traitants n'ont eu ni n'auront jamais recours à des pratiques consistant, dans le but d'influencer ou d'inciter quiconque à influencer des décisions en faveur d'AVEVA, à offrir, promettre, effectuer ou convenir d'effectuer, directement ou indirectement (a) toute contribution politique de toute nature ou tout paiement à, ou au bénéfice de, tout responsable public, qu'il soit élu ou nommé, (b) tout paiement pour des cadeaux, des repas, des voyages ou autres biens de valeur à l'intention d'un employé gouvernemental ou des membres de sa famille ou (c) tout paiement ou cadeau disproportionné (sous forme d'argent ou autres biens de valeur) à quiconque.